



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Cession du bâtiment de l'ancien centre technique municipal à la SAS IMMO RADIO CHARLEVAL (IRC)

Délibération
n°2023/129

11 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation :
5 décembre 2023

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 15 décembre
2023 et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-trois, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme CAPRON Magali, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas, Mme JACOB DELESCLUSE qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 29

AFFAIRES FONCIÈRES : Cession du bâtiment de l'ancien centre technique municipal à la SAS IMMO RADIO CHARLEVAL (IRC).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le centre technique municipal situé 1 rue André Lesouef a été transféré le 29 septembre 2023 dans les anciens locaux de la DDTM acquis en 2020 par la commune au 17 de la rue Paul Painlevé. Le bâtiment situé à proximité du pôle médical « AGORA » est depuis libre de toute occupation et la SAS IRC spécialisée dans l'imagerie médicale s'est positionnée pour son acquisition au prix de 350 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », vu l'estimation des services du Domaine en date du 24 novembre 2023 :

- De céder à la SAS IMMO RADIO CHARLEVAL (IRC) ou à toute société qu'elle se substituerait l'immeuble sis à Pavilly 1 rue André Lesouef composé d'un bâtiment en simple RDC d'une surface utile de 460 m² édifié sur un terrain cadastré section AT numéros 1050 et 1052 d'une superficie de 995 m² au prix de 350 000 € (Trois cent cinquante mille euros) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir portant sur le bien sus-désigné au prix sus-indiqué ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com